



Bruxelles, le 11 novembre 2015

CM 4600/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32-2-281.7814/7199

Objet: 3429 session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, télécommunications et énergie)

Date: 26 novembre 2015

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

Les points suivants sont susceptibles de figurer sur la liste définitive des points "A"

Activités non législatives

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes III et IV du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles
 - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diéthofencarbe, de mésotrione, de metosulam et de pirimiphos-méthyl présents dans ou sur certains produits
 - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - Activités internationales menées par l'UE dans le domaine des crédits à l'exportation, au sens du règlement (UE) No 1233/2011
-